Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D30DPACT_JUI26-DE

DSJVAP / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

30- CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU SITE DES URBANISTES

Rapporteuse : Mme GARNIER

A la suite des transferts de compétence des établissements d'enseignement artistique situés dans le couvent des Urbanistes, la Ville de Fougères et Fougères Communauté ont signé le 30 décembre 2003, une convention de mise à disposition des locaux, précisant notamment les conditions de répartition des charges et des engagements.

Cinq avenants ont été rédigés afin de prendre en compte l'évolution de l'occupation des locaux, l'évolution des modalités de financement liées à l'augmentation des charges énergétiques ainsi que l'évolution des prestations assurées par la Ville de Fougères.

Au regard du projet de restructuration, d'extension et d'amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes porté par Fougères Agglomération, les principales charges de fonctionnement du bâtiment se trouvent désormais gérées par Fougères Agglomération.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de partenariat entre Fougères Agglomération et la ville de Fougères relative au fonctionnement du site.

Convention jointe.

Il est proposé :

- **de valider la nouvelle convention de partenariat relative au fonctionnement du site des Urbanistes entre Fougères Agglomération et la Ville de Fougères,**
- **d'autoriser Mme Le Maire à signer celle-ci.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

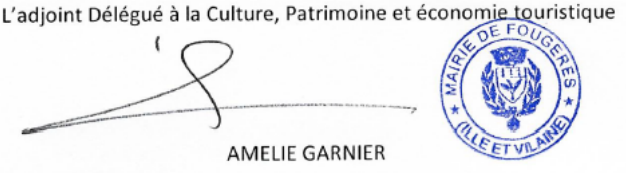


ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-01T16:05:35+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique



AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:49:02+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 01/07/2026 15:49:02